

d'être l'hôte, cette année, d'une de ces rencontres organisée conjointement par l'Agence et l'UNESCO. Il est certain que ces colloques sont extrêmement utiles aux savants de tous les pays. Ils permettent un échange fructueux d'idées et d'expériences et contribuent à l'avancement de nos connaissances dans les divers domaines de la physique nucléaire.

A cet égard, la recommandation faite par la Sixième Conférence générale de l'Agence d'organiser une troisième conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique nous paraît particulièrement opportune. Le Canada est heureux de se porter co-auteur de la résolution qui a pour but de donner suite à cette recommandation.

Aux termes mêmes de ses statuts, l'Agence est responsable de voir à l'installation et à l'administration de systèmes de sauvegarde ou de protection. Ma Délégation se réjouit de constater qu'au cours de l'année 1952 l'Agence a effectué ses trois premières inspections : celle du réacteur NORA en Norvège, celle du réacteur TRIGA-MARK 2 en Finlande et celle ayant trait aux quatre types différents de dispositifs à réaction nucléaire situés aux Etats-Unis et ouverts à l'inspection par ce pays.

Je faisais état, il y a un moment, de la nécessité de se tourner vers l'avenir afin d'élaborer le programme de l'Agence pour les prochaines cinq années. A ce sujet le Bureau de Direction a déjà entrepris un travail utile de programmation auquel collaborent les scientifiques de mon pays. Des experts canadiens participent aux études cherchant à définir le rôle qui revient à